

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DEC. 1983



Séance ordinaire du Seize Décembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois le 16 Décembre à 20 H. 45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 Décembre s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - Jean-Pierre BOURIOT - André LEON - Michelle BLIN - Joël MONIER - Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Mmes Madeleine MINSSIEUX - Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Mme Jocelyne CHABROU - Florence ARTIERI - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Bernard BOULEY - Michel POISSON - Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Dominique TRESGOTS - Jean-François ANGELLIER.

ABSENT EXCUSE : Mme Mona GODEFROY

POUVOIRS : Mme Nicole DUFAYET	à	M. Jean-Jacques ROBERT
M. André VIOLETTE	à	M. Jean-Claude GILLES
M. Jacques BROZ	à	Mme Françoise GISSELBRECHT
M. Bernard LEBORGNE	à	M. Jean-Claude GILLES
M. Jacques JUAN	à	M. Claude ROUMEJON

Monsieur ROBERT propose l'Ordre du Jour suivant qui est adopté :

- Résidence Edouard GAURAZ
- Extension du Centre Medico-Social
- Vacances de Neige
- Compte Administratif 1982
- Budget Supplémentaire 1983
- Affaire LEWICKI
- Nomination de Nouveaux Commissaires
- Changement de dénomination d'un Syndicat
- Médailles de la Ville
- Questions diverses

Monsieur BOURIOT s'étonne que l'on fixe l'Ordre du Jour à l'entrée de la Séance. Monsieur ROBERT lui répond que les nouvelles dispositions réglementaires prévoit cette façon de procéder. Monsieur BOURIOT prend note mais confirme son étonnement.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DEC. 1983

RESIDENCE EDOUARD GAURAZ

Monsieur ROBERT expose au Conseil qu'à la suite de l'appel d'offres réalisé pour la construction de la Résidence, il s'avère que le coût dépasse l'objectif : 13 500 000, y compris les V.R.D.

Deux études de financement sont possibles :

1°) - Conserver le programme intergénération tel qu'il a été établi. La Commune doit s'engager pour l'équipement à 800 000 pour la construction à 1 100 000, au total 1 900 000, qui ne peuvent être pris dans le calcul du financement du P.L.A. (80% du prix de la construction)

2°) - Abandonner le Foyer Jeunes Travailleurs : dans ce cas la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés prend en charge, mais attribue 60% des appartements, et prend pratiquement la responsabilité.

Je propose que la formule de départ : Foyer Intergénération qui nous mettra dans l'obligation de réaliser un emprunt de 2 000 000 sur 20 ans, soit retenue afin que l'esprit qui nous a guidé dans cette programmation soit maintenu.

J'ajoute qu'au remboursement de cette annuité, il faut également prévoir pour le fonctionnement un équilibre de 150 à 180 000 francs annuellement.

La participation de 1 900 000 du Conseil Municipal doit pouvoir être en partie récupérée par la cession à des Communes voisines, de lits en participation, ce qui ramènera notre participation à une importance moindre.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, et par 27 voix et 4 abstentions (Messieurs TRESGOTS - ROUMEJON - DICK),

Considérant que pour conserver la possibilité de garder un caractère Intergénération à ce problème, il y a lieu de participer aux travaux de construction et d'aménagement à hauteur de 1 900 000 Frs., 800 000 Frs. étant destinés à l'équipement et 1 100 000 représentent le prix non pris en compte dans le calcul du Financement du P.L.A.,

Décide de participer à la construction et à l'aménagement de cette Résidence par le versement d'une somme de 1 900 000 Frs. à la Société d'H.L.M. "La LUTECE", Constructeur,

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DEC. 1983

Autorise le Maire à rechercher les fonds d'emprunts nécessaires à ce financement,

Dit que ces Recettes et Dépenses seront imputées sur les crédits existants au Chapitre 904 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

EXTENSION DU CENTRE MEDICO-SOCIAL

Monsieur ROBERT donne la parole au Docteur LEON qui expose le rapport de la Commission d'Aide Sociale relatif à l'extension du Centre Médico-Social, afin de dégager des surfaces à utiliser pour les permanences des Services d'Aide Sociale de toutes natures :

- La création d'une Crèche Familiale
- La création d'un Centre de Protection Infantile
- L'extension de la Halte Garderie afin de porter sa capacité de 20 à 30 enfants.

Le coût de cette opération se monterait à :

- Centre Social	786 108 .-
- Crèche Familiale	422 647 .-
- Centre de Protection Infantile	371 893 .-
- Extension de la Halte Garderie	492 462 .-

TOTAL 2 073 110.-

Des Subventions peuvent être attribuées tant par l'Etat que par le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, et on pourrait attendre :

- Centre Social	661 323 .-
- Crèche Familiale	362 400 .-
- Centre de Protection Infantile	213 229 .-
- Halte Garderie (1ère Tranche)	168 000 .-

TOTAL 1 405 952.-

Ce qui laisserait à la Ville une Dépense H.T. de ~~767 158~~ 1404952 -
soit T.C.C. 791 250.- 668 158

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'adoption de ce projet.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

16 DEC. 1983

Après en avoir délibéré et par 29 voix et 2 abstentions
(Messieurs DICK et BOURIOT),

Adopte la proposition faite par sa Commission d'Aide
Sociale,

Sollicite l'attribution de Subventions tant de l'Etat que
du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales,

Autorise le Maire à rechercher les fonds d'emprunts nécessaires
pour parfaire le financement,

Dit que les Crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 84
en complément de ceux déjà existants.

0 0
0

VACANCES DE NEIGE

Madame BLIN fait part de l'organisation de Vacances de Neige
du 17 au 24 Février 1984 et propose le tarif de séjour ci-après qui a
été calculé comme pour les Classes de Neige en ne modifiant pas les
Tranches de revenus et en augmentant de 5,50 % la participation familiale :

- moins de 1 570,00 Frs.....	420,00 Frs.
- de 1 570,01 à 1 780,00 Frs.....	630,00 Frs.
- de 1 780,01 à 2 180,00 Frs.....	845,00 Frs.
- de 2 180,01 à 2 640,00 Frs.....	1 025,00 Frs.
- de 2 640,00 à 3 000,00 Frs.....	1 160,00 Frs.
- de 3 000,00 à 4 100,00 Frs.....	1 370,00 Frs.
- plus de 4 100,01 Frs.....	1 475,00 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et par 28 voix et 4 abstentions
(MM. GILLES - BOURIOT),

Adopte ce Tarif.

0 0
0

COMPTE ADMINISTRATIF 1982

Monsieur ROBERT donne lecture des documents qu'il a fait
parvenir à chacun des Membres du Conseil afin qu'il ait une connaissance
plus approfondie de fonctionnements des divers services, soit par leur
organisation, soit par les coûts des avantages offerts à la Population.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DEC. 1983

Il donne ensuite lecture par Chapitres/Articles du Compte Administratif 1982, et se retire de la Salle afin de laisser le Conseil délibérer. Monsieur BOURIOT prend alors la présidence de l'Assemblée.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré et par 25 voix et 5 abstentions
(MM. DICK - ROUMEJON - TRESGOTS - ANGELLIER),

Adopte le document qui leur est proposé duquel il ressort
les Dépenses et Recettes :

I - INVESTISSEMENT :

- Recettes :	8 491 938,28
- Dépenses :	5 207 357,08

- Excédent de Recettes	3 284 581,20
------------------------	--------------

II - FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	25 334 102,80
- Recettes :	21 011 967,98

- Excédent de Dépenses	4 322 134,82
------------------------	--------------

Adopte également le Compte Administratif "Assainissement"
duquel il ressort les Recettes et les Dépenses :

I - INVESTISSEMENT :

- Recettes :	530 589,17
- Dépenses :	138 875,59

- Excédent de Recettes	391 713,58
------------------------	------------

II - FONCTIONNEMENT :

- Recettes :	1 173 513,11
- Dépenses :	397 436,07

Excédent de Recettes	776 077,04
----------------------	------------

Monsieur ROBERT entre en Séance et reprend la présidence.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DEC. 1983

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1983 :

Monsieur ROBERT présente le Budget Supplémentaire 1983 qui est lu par Chapitre/Article.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROBERT et la présentation du Budget Supplémentaire 1983,

Après en avoir délibéré et par 27 voix et 5 abstentions (MM. ROUMEJON - DICK - TRESGOTS - Dr ANGELLIER),

Adopte le Budget Supplémentaire 1983, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :

I - INVESTISSEMENT :	17 932 408.-
II - FONCTIONNEMENT :	3 181 200.-

étant entendu, que les Recettes nouvelles ne permettant pas de répartir la totalité du Déficit de Fonctionnement, seul le Déficit propre à l'exercice 1982 est pris en compte, soit : 1 618 894.-, le déficit des exercices antérieurs : 2 703 242.-; sera inscrit au Budget Primitif 1984,

Adopte également le Budget Supplémentaire 1983, du Service d'Assainissement et qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :

I - INVESTISSEMENT :	530 589.-
II - FONCTIONNEMENT :	776 077.-

0 0
0

ACQUISITION DE LA PROPRIETE LEWICKI

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Monsieur Pierre LEWICKI - 14 Rue des Pavillons à PUTEAUX, une proposition d'acquisition de la Propriété de ses parents, située au 3 Rue de la Croix Boissée et qui est enclavée dans la propriété de la Ville où a été aménagé un Bâtiment Administratif.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à consulter le Service des Domaines.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DEC. 1983

DESIGNATION DE MEMBRES DE COMMISSION

Monsieur le Maire fait part au Conseil des propositions qu'il a reçues des Présidents des Commissions d'Urbanisme et de l'Economie et Emploi, relatives à la nomination de nouveaux Membres de ces Commissions.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Entérine les propositions faites par :

- La Commission d'Urbanisme quant à la désignation de Monsieur URBERO.

de : - La Commission Economie et Emploi quant à la désignation

- Messieurs : MENATORY Jacques
OLLIVIER Alain
LEQUELLEC Alain

0 0
0

DENOMINATION DE SYNDICAT

Monsieur ROBERT expose au Conseil que lors de la dernière réunion du Bureau du Syndicat pour l'Aménagement Social de la Région d'EVRY, il a été proposé de modifier le nom de ce Syndicat qui ne groupe plus que les Communes de RIS-ORANGIS et MENNECY, la Commune d'EVRY s'étant retirée après avoir revendu ses lits.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la nouvelle désignation :
"SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE RIS-ORANGIS et MENNECY"

0 0
0

MEDAILLES DE LA VILLE

Monsieur ROBERT sollicite le Conseil Municipal à l'effet d'être autorisé à remettre la Médaille de la Ville à Monsieur TABUTEAU, Fonctionnaire Départemental en activité à la Préfecture depuis sa création en dernier lieu, Directeur de l'Administration Générale, qui part en retraite. Il a toujours fait preuve de beaucoup de sollicitude à l'égard de l'Administration Communale et ce fut toujours un homme de bon conseil.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DEC. 1983

La Médaille de la Ville pourrait également être remise à Monsieur LE TOHIC, Ancien Combattant de la Guerre 1914-1918, Chevalier de la Légion d'Honneur, qui le 11 Novembre remettait des médailles de Combattant aux Jeunes ayant droit.

Dans ces deux cas, ce serait témoigner la preuve de notre reconnaissance envers ceux qui, tout au long de leur vie ont œuvré pour notre bien être.

LE CONSEIL

A l'unanimité donne son accord,

Cette remise aura lieu au cours de la Cérémonie des vœux de la Municipalité le 14 Janvier 1984.

0 0
0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOE informe le Conseil que ces activités ne lui permettant plus de continuer de participer aux travaux de la Commission Information et il demande de bien vouloir accepter sa démission.

LE CONSEIL

Prend acte,

Et accepte la candidature de Madame LARZILLIERE.

Monsieur BOURIOT propose la date du 2 Février 1984 pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il fait part également de son étonnement quant à la mise en place d'une note de service fixant le prix de repas des adultes au Restaurant Municipal Scolaire à deux tickets. Il considère que le personnel Communal n'est pas tellement avantagé par ailleurs et que si l'on exige ce tarif pour les bénéficiaires de l'extérieur, on pourrait être plus souple envers nos collaborateurs.

Monsieur ROBERT lui fait remarquer qu'il s'agit là d'un rappel au respect d'une décision fort ancienne dont la pratique avait été oubliée, et qu'il était tout disposé à revoir cette mesure pour le personnel dans le cadre d'une action plus générale en sa faveur.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DEC. 1983

Monsieur ANGELLIER rappelle à Monsieur CHERRET que dans les propositions de Budget 1984 qu'il lui a transmises, il n'a pas été tenu compte des dépenses occasionnées par les goûters et les repas des Personnes du 3^{ème} Age qui sont habituellement comprises dans les dépenses du Restaurant Municipal Scolaire et que, s'il fallait qu'elles soient mises à sa charge, la Subvention sollicitée devrait être augmentée d'autant. Monsieur CHERRET le rassure, lui confirmant qu'il n'a pas l'intention de faire modifier cette situation, mais qu'il souhaite cependant, connaître les coûts de chacune de ces opérations afin d'en informer les responsables d'une part, et le Conseil d'autre part.

Monsieur MANGE fait remarquer que la Commission de la M.A.L.C. ne s'est réunie que deux fois et qu'il souhaite que le Président envisage assez rapidement une réunion.

Monsieur TRESGOTS fait remarquer que la Commission Scolaire ne s'est pas réunie depuis deux mois et pense qu'il y a suffisamment de dossiers à examiner pour qu'une réunion prochaine ait lieu. Monsieur ROBERT lui donne acte de sa déclaration et l'informe que désirant participer aux travaux, il a fait surseoir jusqu'ici à cette réunion, n'étant pas disponible, mais l'assure que cette lacune sera réparée très vite.

Monsieur TRESGOTS fait enfin la déclaration suivante :

"Il est regrettable que le calendrier du Conseil Municipal ait été conçu de telle manière que, malgré un travail considérable des Services Municipaux, les documents préparatoires à la séance du 16 Décembre 1983 n'aient été communiqués aux élus que la veille ou l'avant veille de cette séance.

Sur un sujet aussi important que le Budget Communal, il importe de laisser à chacun un temps raisonnable pour étudier des dossiers qui engagent l'avenir de MENNECEY.

Pour une meilleure efficacité de travail municipal, nous demandons que les documents relatifs au Budget 1984 soient communiqués à l'ensemble des élus 15 jours au moins avant la date de leur examen en Conseil Municipal."

Monsieur BOURIOT déclare qu'il s'associe à cette déclaration ayant ce jour eu l'impression d'avoir participé aux travaux d'une chambre d'Enregistrement."

.../...

